

Question de Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la promotion du microcrédit en Belgique" (n° 10352)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, en 2014, les sociétés de microcrédits ont octroyé en Belgique plus de 780 prêts, pour un montant total de 5,6 millions d'euros. Ces mécanismes de financement impliquant des montants très faibles - inférieurs à 25 000 euros - permettent à des jeunes entrepreneurs qui se sont vu refuser un emprunt auprès des banques traditionnelles, faute de garanties suffisantes, de disposer des fonds nécessaires pour créer ou développer leur propre activité. Si les microcrédits ne constituent pas en soi une activité très rentable, une société active à Bruxelles et en Wallonie affirme avoir contribué à la création de plus de 1 000 emplois, et à la préservation de 1 000 autres, grâce à ses activités de microfinancement alternatif, contribuant ainsi de manière substantielle au dynamisme de notre économie.

À l'instar du programme de la Commission offrant un système de garanties aux sociétés de microcrédit, des mécanismes similaires existent-ils actuellement en Belgique à l'attention desdites sociétés? Des campagnes de promotion et de sensibilisation sur les opportunités offertes par le recours au microcrédit ont-elles été développées par votre département à l'attention des candidats entrepreneurs? Si oui, les jugez-vous suffisantes ou envisagez-vous d'en déployer d'autres prochainement?

Willy Borsus, ministre: Madame la députée, les dispositions prévues par la loi-programme du 10 août dernier permettent donc aux investisseurs de bénéficier d'une réduction d'impôt, comme évoqué tout à l'heure, en cas d'investissement direct dans le capital des PME et des TPE, ainsi que dans le cadre de prêts accordés à ces entreprises.

Je tiens à souligner que l'investissement direct dans le capital des sociétés éligibles fonctionne et permet aujourd'hui de bénéficier d'un avantage fiscal. Le bénéfice de la réduction d'impôt s'appliquera également aux investissements réalisés via des plateformes de *crowdfunding*, des fonds starter, dès que les statuts relatifs à ces instruments seront finalisés, très prochainement.

Ce n'est qu'à ce moment que l'ensemble des dispositions de la loi-programme trouvera pleinement à s'appliquer, que l'on pourra réellement mesurer l'impact du *tax shelter* sur le financement des PME et des TPE, et des initiatives comme celles que vous mentionnez. La mise en œuvre rapide de ces statuts est une de mes priorités, de manière à ce que l'ensemble du dispositif puisse fonctionner.

La communication des mesures de la loi-programme a déjà été réalisée mais c'est surtout au moment où l'ensemble des dispositions de la loi-programme trouveront à s'appliquer qu'il sera essentiel d'informer pleinement les investisseurs, les micro-investisseurs, et celles et ceux qui pourront bénéficier des modalités d'investissement et de l'avantage fiscal susmentionné.

Dès que les statuts des plateformes de financement alternatif et des fonds starter seront en place, je veillerai à ce que ces modalités d'investissement reçoivent une visibilité suffisante. Je considère en effet qu'il est essentiel que les investisseurs, les entreprises concernées, celles et ceux qui portent des microprojets, soient informés au mieux des possibilités qui s'offrent à eux et des différentes modalités d'investissement prévues par la loi-programme, mais aussi des outils existants sous forme de garanties, ainsi que des instruments disponibles au niveau des entités fédérées.

Concernant les régimes de garanties, de tels régimes existent en Belgique mais s'agissant de mesures d'aide à l'investissement, elles relèvent, conformément à notre modèle fédéral, de la compétence des niveaux de pouvoir régionaux, sauf en ce qui concerne l'exportation. Pour des jeunes qui se lanceraient vers l'exportation, des instruments fédéraux, à travers le *ducroire*, sont disponibles.

Kattrin Jadin (MR): Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je pense que tout ce qui concerne la politique d'exportation économique devrait être refédéralisé. Mais c'est un autre sujet. Je tiens à vous remercier pour votre réponse complète. Je m'attelle à l'étude de votre plan PME; je sais que les mesures que vous venez de mentionner sont déjà partiellement en place. Je me réjouis que d'autres suivront encore et je serai évidemment à vos côtés pour la mise en œuvre.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.